

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 9 septembre 2025 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt, Michel Bélisle et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 7**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025-09-322**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

04. Adoption de la politique relative à la rémunération du personnel électoral ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

05. Autorisation de paiement à Yvon Gamelin pour le déplacement des glissières de sécurité lors du débranchement électrique par Hydro-Québec du 590 et 620 rang Haut de la Rivière ;
06. Autorisation de paiement à Signalisation 2020 pour la location des glissières de sécurité du rang Haut de la Rivière pour le glissement de terrain potentiel au 31 juillet 2025 ;
07. Autorisation de paiement à les laboratoires d'expertises du Québec ltée. pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance géotechnique - stabilisation des berges - rang de l'île ;
08. Autorisation à Tetra Tech inc. pour une directive de changement à Excavation Gagnon en lien avec la disposition des sols contaminés – stabilisation des berges – rang de l'Île ;
09. Autorisation d'une directive de changement à Tetra Tech pour l'ajout de travaux de stabilisation de la rive soit dans le 2<sup>e</sup> secteur soit près du 72 rang de l'île puisque ces travaux n'étaient pas prévu au mandat initial ;
10. Autorisation de paiement à Tetra Tech pour le décompte progressif #1 travaux glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

11. Autorisation d'une directive de changement pour Excavation Gagnon et Frères inc pour la gestion des plantes exotiques envahissantes qui est passés de 100 mètres carrés à 945 mètres carrés- Stabilisation de talus du rang de L'île ;

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

12. Autorisation de paiement à Ferme F & Y (2013) inc. pour le fauchage des fossés - 2<sup>e</sup> versement pour la saison 2025 ;
13. Octroi de contrat à Entreprise Ployard 2000 inc. pour la réparation de bout de glissières endommagées du rang Sainte-Anne et rang Haut de la Rivière ;
14. Autorisation de paiement à Arboriculture de Beauce inc. pour l'abattage d'arbres – secteur Notre-Dame ;
15. Autorisation d'achat chez l'entreprise Martech pour des panneaux de signalisation ;

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

16. Autorisation de paiement à Stantec sur les études préliminaires de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

17. Abrogation à la résolution 2025-02-53 pour l'achat d'une partie de la rue Lefebvre pour 1 \$ à la succession de Monsieur Roger Letendre ;
18. Achat d'une partie de la rue Lefebvre pour 1 \$ à la succession de monsieur Roger Letendre ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

19. Autorisation de passage - ajout du rang Sainte-Anne pour le Club VTT Vagabond ;
20. Octroi de contrat à Inexco Construction inc. pour la réfection de la surface de jeux puisque la préparation n'a pas été fait adéquatement par la cie Jambette en 2021 ;
21. Demande d'autorisation de circulation sur la voie publique rue Maurault pour la guignolée du 4 décembre 2025 ;
22. Modification au Paiement à la ligue de soccer – année 2025 ;

- 
23. Affaires nouvelles
  24. Documents déposés
  25. Rapport des rencontres des élus durant le mois  
Période de questions
  26. Levée de l'assemblée

### **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire 19 août 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2025-09-323**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 19 août 2025* tel que présenté.

### **03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2025.

**Isabelle Tougas**

Secrétaire/commis-comptable

**Municipalité de PIERREVILLE**

**Conseil du mois de Septembre**

**ANNÉE 2025**

**Liste des comptes**

**Déboursés directs**

1	10376	Coop de santé et de solidarité Shooner-Jauvin - Don suite au décès de Paul Shooner centenaire <b>R-2025-07-278</b>	200,00 \$
2	10377	Compteur d'eau du Québec CDEDQ - Compteurs d'eau 1" <b>R-2025-07-279</b>	1 367,97 \$
3	10378	Ministre des finances - Environnement - Permis d'occupation lots de grève rang De L'Ile <b>R-2025-07-277</b>	89,68 \$
4	10403	Groupe 132 - Réparation de 5 têtes de puisards au rang De L'Ile <b>R-2025-08-310</b>	4 001,13 \$
5	10404	Signalisation 2020 - Location de matériel de signalisation rang Du Haut-De-La-Rivière <b>R-2025-08-297</b>	5 380,83 \$
6	10405	Sylvain Allard Béton & Fissures Inc. - Trottoir rue Lt.Gouv. Paul-Comtois <b>R-2025-05-309</b>	2 989,35 \$
7	10406	Gamelin Yvon - Enlever et remplacer les jerseys rang Du Haut-De-La-Rivière <b>R-2025-08-296</b>	344,93 \$
8	10407	Construction et Pavage Boisvert - Réfection de pavage rang De L'Ile, rue Tremblay, chemin De La Commune <b>R-2025-08-312</b>	291 128,11 \$
9	10408	Larouche Vicky - Ligue de soccer, Arbitrage Bantam <b>R-2025-08-319</b>	969,00 \$
10	10409	Exploring With a Mission - Don suite à la recherche pour retrouver M. Yvon Guévin <b>R-2025-08-289</b>	200,00 \$
11	10410	Inexco Construction Inc. - 50% Module de jeux parc Lafrenière <b>R-2025-08-317</b>	137 970,00 \$
12	10411	Soccer LAMR - Inscription au tournoi de soccer	300,00 \$
13	10412	Matériaux et Surplus Lefebvre - Ponceaux <b>R-2025-08-308</b>	10 163,81 \$
14	10413	Descôteaux André - CCU 26-05-2025 - OMH <b>R-2025-06-206</b>	50,00 \$
15	10414	Beaulac Nicole - CCU 26-05-2025 - OMH <b>R-2025-06-206</b>	50,00 \$
16	10415	Bélisle Michel - CCU 26-05-2025 - OMH <b>R-2025-06-206</b>	50,00 \$
17	10416	Boisvert Lyne - CCU 26-05-2025 - OMH <b>R-2025-06-206</b>	50,00 \$
18	10417	Gauhtier Serge - CCU 26-05-2025 - OMH <b>R-2025-06-206</b>	50,00 \$
19	10418	Traversy Nathalie - CCU 26-05-2025 - OMH <b>R-2025-06-206</b>	50,00 \$
20	Direct	Dépanneur Pierreville - Essence camion à Jacinthe suite à la vente de l'entreprise	416,26 \$
21	Direct	Tetra Tech QI Inc. - Travaux stabilisation des berges <b>R-2025-07-238</b>	15 540,29 \$
22	Direct	Vaudreuil Sabrina - Dépenses: Aimants, bonbons	27,59 \$
23	Direct	Groupe RDL Drummondville SENCRL - Audit et présentation rapport financier 2024 <b>R-2025-08-290</b>	27 531,05 \$
24	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - HP dossier harcèlement psychologique <b>R-2025-08-294</b>	2 709,96 \$

25	Direct	Techni-Consultant Inc. - HP dossier Module de jeux pars Lafrenière R-2025-08-298	1 034,78 \$
26	Direct	Les Services EXP Inc. - Remise en état des berges du Chenal-Tardif R-2025-08-299	376,55 \$
27	Direct	Les Services EXP Inc. - HP glissement terrain rang De L'Ile R-2025-08-303	3 322,78 \$
28	Direct	Stelem - Restauration borne incendie accidentée au 47 rue Principale R-2025-08-311	3 190,73 \$
29	Direct	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation dépôt à neige. R-2025-08-313	1 448,69 \$
30	Direct	FQM - Rédaction d'un règlement sur les usages conditionnels R-2025-08-315	816,09 \$
31	Direct	Techni-Consultant Inc. - HP devis et appel d'offres module de jeux pars Lafrenière R-2025-08-298	6 898,50 \$
32	Direct	APSAM - Formation voirie (Signalisation des travaux routiers) R-2025-08-306	190,00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>518 908,08 \$</b>

### **Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois d'août 2025	4,89 \$
2		Sabrina Vaudreuil - Déplacements du mois de juillet 2025	11,20 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>16,09 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juillet 2025	1 723,13 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 13 juillet 2025	5 430,60 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'août 2025	9 363,19 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspection, préventionniste	814,51 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'août 2025	4 245,03 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juillet 2025	3 121,53 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de juillet 2025	246,58 \$
8		Telus - Panneaux numérique	40,24 \$
9		Telus - Cellulaires maire, dg, inspecteur	214,08 \$
10		Visa - Livres, Microsoft, Zoom, bonbons, Cogéco, Itunes	1 213,98 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>26 453,11 \$</b>

### **Fournisseurs 2025**

1	Direct	Agritex - Pièces et peinture pour le tracteur	55,60 \$
2	10419	Descôteaux André - Déplacements: David Boisvert, glissières sécurité, Glissements terrain, plainte dos d'ânes	308,00 \$
3	10419	<b>Suite:</b> chemin Pointe-Au-Moulin, ND éclairage (Festival Western), ND éclairage avec Janco, MRC.	- \$
4	10420	Boisvert Lyne - Déplacements: Glissements terrain (6x)+ lettre poste, rencontre Entreprise Gagnon & Frère rang De L'Ile	642,60 \$
5	10420	<b>Suite:</b> Production de documents pour les glissements de terrain, assemblée spéciale, buropro	- \$
6	10421	BPN Environnement 2011 Inc. - Location toilette chimique du 07-07-2025 au 07-08-2025	189,71 \$
7	Direct	Buropro - Photocopies couleurs (6757), noirs (2079), diverses papeteries	668,32 \$
8	Direct	Dépanneur Pierreville - Essence Camions	794,98 \$
9	Direct	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	58,12 \$
10	Direct	Location d'équipements Raydan - Huile Stihl 2 temps	32,14 \$
11	10422	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation août 2025	102,00 \$
12	10423	Garage Pierre Dufresne - Diagnostique check engine sur le camion Sierra	164,41 \$
13	Direct	Graffik Art - Pierrepont juillet - Août 2025	2 069,55 \$

14	Direct	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	1 772,63 \$
15	Direct	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	1 032,48 \$
16	10424	Municipalité de Saint-François-du-Lac - 4/4 versement arrosage des mouches noires	8 340,30 \$
17	Direct	Patrick Morin - Râteau, anti-guêpes, rouleau, peinture, asphalte froide, moulure, coulis, éponge, adhésif, mélangeur...	841,54 \$
18	Direct	Sanixel - fini à plancher, papier hygiénique, moppe, éponges, linge	618,23 \$
19	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau d'août 2025, Immobilisation réfection de la toiture	48 471,39 \$
20	Direct	RGMR Bas Saint-François - Location conteneur 2V CPE, Vignette supplémentaire	21 916,89 \$
21	Direct	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - 49 rang Du Petit-Bois, 228 rang De L'Ile, 30 chemin Grégoire	3 559,56 \$
22	10425	Lemire Alexandre - Subvention Hockey (Liam Lemire)	137,50 \$
23	10425	Lemire Alexandre - Subvention Hockey (Adam Lemire)	137,50 \$
24	Direct	ADN Communication - Alertes municipales août 2025	61,17 \$
25	Direct	Paysagement Précourt Inc. - 4/4 versement pelouse, horticulture	8 851,64 \$
26	10426	Blais-Poirier Ariane - Subvention Hockey (Milan Côté)	137,50 \$
27	10427	Barbeau Louis-David - Subvention Hockey (Yoan Barbeau)	152,50 \$
28	10427	Barbeau Louis-David - Subvention Hockey (Noah Barbeau)	137,50 \$
29	10428	Coopérative Nationale de l'information indépendante - Avis public glissement terrain rang Du Haut-De-La-Rivière	459,90 \$
30	10429	Paquin Geneviève - Subvention Soccer 16 ans + (Guillaume St-Pierre)	65,00 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>101 778,66 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>647 155,94 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

**Fait par Isabelle Tougas, commis comptable**

## **PÉRIODE DE QUESTION**

### **LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

#### **04. ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder par l'adoption d'une politique en lieu et place d'un règlement, facilitant ainsi les modifications qui pourraient y être apportées ;

2025-09-325

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la  
Politique suivante, tel que présenté :

**POLITIQUE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DU  
PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN  
RÉFÉRENDUM MUNICIPAL**

**ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une  
rémunération forfaitaire de 805 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la  
tenue du scrutin ;

Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de  
recevoir une rémunération forfaitaire de 625 \$ par jour pour les fonctions  
qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation ;

Pour sa fonction de coordonnateur de l'élection, le président d'élection a  
le droit de recevoir une rémunération de 990 \$ ;

Pour la confection et/ou révision de la liste électorale, le montant le plus  
élevé entre 805 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs  
par : 0,52 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs ;

Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, le  
président d'élection a le droit de recevoir une rémunération forfaitaire de  
1 125 \$, incluant la rémunération pour la confection de la liste électorale;

**ARTICLE 2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante  
pour les fonctions qu'il exerce :

Trois quarts de celle du président d'élection

**ARTICLE 3 SCRUTATEUR**

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire  
de 22,00 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

**ARTICLE 4 SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE**

Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération  
égale au salaire de 22,00 \$, pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

**ARTICLE 5 PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU  
MAINTIEN DE L'ORDRE**

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre (primo) a le droit  
de recevoir une rémunération égale au salaire de 22,00 \$ pour chaque  
heure où il exerce ses fonctions.

**ARTICLE 6 MEMBRE DE LA TABLE DE  
VÉRIFICATION**

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une  
rémunération égale au salaire de 22,00 \$ pour chaque heure où il exerce  
ses fonctions.

**ARTICLE 7 MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

Le réviseur et le secrétaire de la commission de révision de la liste électorale, a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire de 25,96 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions et l'agent réviseur recevra un salaire de 23,00 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

**ARTICLE 8 DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

Un montant de 75 \$ est alloué pour le dépouillement des votes.

**RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UN RÉFÉRENDUM**

**ARTICLE 9 DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le directeur général, secrétaire-trésorière ou son remplaçant a le droit recevoir une rémunération de 805 \$ ;

Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, il reçoit une rémunération de 625 \$ par jour de vote ;

Pour la confection et/ou révision de la liste électorale, le montant le plus élevé entre 805 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs par : 0,52 \$ pour chacun des 2 500 premiers électeurs.

Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors du référendum, un montant de 406 \$ est accordé.

**ARTICLE 10 RESPONSABLE DU REGISTRE ET ADJOINT À CELUI-CI**

Tout responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui est fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure où il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire, celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire.

Tout responsable du registre ou adjoint a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire de 22,00 \$ pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

**ARTICLE 11 AUTRES PERSONNES EXERÇANT UNE FONCTION RÉFÉRENDAIRE**

Les articles 2 à 7 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondantes à celles visées à ces articles.

**ARTICLE 12 RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION**

Toute personne visée par le présent règlement (sauf le président d'élection, le secrétaire d'élection, et toute personne exerçante, lors d'un référendum, les fonctions qui correspondent à celles de ces deux derniers) a le droit de recevoir une rémunération de 25 \$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

#### **ARTICLE 14 RÉMUNÉRATION AUTRE**

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

#### **ARTICLE 15 EMPLOYÉ MUNICIPAL/ TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

Tout employé municipal qui travaille pour une élection ou un référendum en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire, a droit à sa rémunération au taux horaire comme fonctionnaire.

#### **ARTICLE 16 POUVOIR D'ENGAGER DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le président d'élection est la seule personne responsable de l'embauche pour le personnel électoral, qu'il soit salarié ou non de la Municipalité.

#### **ARTICLE 17 INDEXATION**

Tous les montants forfaitaires seront indexés annuellement selon les taux prévus à la politique de la Municipalité. Les montants forfaitaires ne peuvent être plus bas que les montants prévus par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2, a. 580).

#### **ARTICLE 18 REPAS/COLLATION**

Le personnel électoral affecté le jour du scrutin et le jour du vote par anticipation n'étant pas autorisé à quitter les lieux de votation, il est convenu que la Municipalité fournisse les repas comme suit :

Jour du vote par anticipation : breuvages et collation pour la journée, payés par la Municipalité.

Jours du scrutin : breuvages et collation pour la journée, payés par la Municipalité.

L'achat des breuvages et autres denrées, sont à la discrétion de la présidente d'élection.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

#### **05. AUTORISATION DE PAIEMENT À YVON GAMELIN POUR LE DÉPLACEMENT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ LORS DU DÉBRANCHEMENT ÉLECTRIQUE PAR HYDRO-QUÉBEC DU 590 ET 620 RANG HAUT DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à M. Yvon Gamelin de déplacer les glissières de sécurité lors des débranchements électriques des résidences des citoyens pour le 590 et le 620 du rang Haut de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 3 de ± 172,46\$ taxes comprises, émise le 26 août 2025 a été envoyée à la municipalité pour les travaux effectués ;

2025-09-326

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 3 de ± 172,46 \$ taxes comprises à M. Yvon Gamelin pour le déplacement des glissières de sécurité lors du débranchement électriques des résidences.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**06. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIGNALISATION 2020 POUR LA LOCATION DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ DU RANG HAUT DE LA RIVIÈRE POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN POTENTIEL AU 31 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-90 mandate la Firme Signalisation 2020 pour la signalisation afin d'assurer la sécurité des personnes qui circulent sur le rang Haut de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 012499 de ± 5 560,19 \$ taxes comprises, émise le 31 juillet 2025 pour la période du 01-07-2025 au 31-07-2025 a été envoyé à la municipalité pour la location de matériel de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes reçues de citoyens demeurant à proximité du site, ceux-ci avaient fait la demande que des glissières de sécurité en béton de type New Jersey soit installées près du glissement de terrain potentiel et ce en vue de limiter l'accès à leurs résidences et en vue de protéger la population ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la location de glissières de béton de type New Jersey afin de s'assurer que les citoyens ne puissent circuler sur le rang Haut de la Rivière ;

2025-09-327

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 012499 de ± 5 560,19 \$ taxes comprises à l'entreprise Signalisation 2020 pour la location de glissières de béton de type New Jersey pour la période du 01-07-2025 au 31-07-2025 et ce en vue d'assurer la protection des citoyens qui circulent sur le rang.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**07. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES LABORATOIRES D'EXPERTISES DU QUÉBEC LTÉE. POUR LES TRAVAUX DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LA SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE - STABILISATION DES BERGES - RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-07-237 a mandaté la firme Tetra Tech QI Inc pour l'octroi de contrat pour la surveillance géotechnique et le contrôle qualitatifs des matériaux pour la stabilisation des berges pour le rang de l'île à Les Laboratoires d'Expertises du Québec Ltée. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 051827 de ± 26 829,42 \$ taxes comprises pour les travaux de surveillance géotechnique et du contrôle qualitatif des matériaux en date du 28 août 2025 se détaillant comme suit ;

### **Honoraires professionnels**

#### **Surveillance du bureau**

➤ *Heures des ingénieurs géotechnique et contrôle, 48 heures à 140 \$/heures pour un total de 6 720,00 \$.*

#### **Surveillance de chantier**

➤ *Heures des techniciens géotechniques, 63.50 heures à 100 \$/heures pour un total de 6 350,00 \$.*

➤ *Heures des ingénieurs géotechniques et contrôle, 3,50 heures à 140 \$/heures pour un total de 490,00 \$.*

➤ *Frais de déplacement des techniciens, 11 heures à 725,00 \$/heures pour un total de 7 975,00 \$.*

➤ *Frais de déplacement des ingénieurs, 2 heures à 900,00 \$/heures pour un total de 1 800,00 \$.*

2025-09-328

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 051827 de ± 26 829,42 \$ taxes comprises à Les Laboratoires d'Expertises du Québec Ltée. pour la période du 23 juin 2025 au 23 août 2025 et ce pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance géotechnique pour la stabilisation des berges du rang de l'île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

### **08. AUTORISATION A TETRA TECH INC. POUR UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT À EXCAVATION GAGNON EN LIEN AVEC LA DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS – STABILISATION DES BERGES – RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE le devis de plus de 1400 pages ne faisait pas mention de sols contaminés ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des tests de laboratoires, le sol sous l'asphalte directement a fait mention de contaminants ;

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats des analyses chimiques, il a été exigés d'enlever près de 600 millimètres de gravier en dessous de la voie publique du rang de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Gagnon a dû faire appel à la Mine Jeffrey de Val-des-Sources pour disposer des sols contaminés selon les règlements et les normes en vigueur qui s'applique ;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés au transport et à la disposition des sols contaminés de type A-B HP C10-C50 et plomb sont de 61,26 \$ par tonne ;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech inc. demande à la municipalité une approbation pour obtenir une autorisation de directive de changement C-001 pour Excavation Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait augmenter le coût du projet pour une somme d'environ ± 140 859,23 \$ taxes comprises ;

**2025-09-329**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser cette directive de changement C-001 et de défrayer les coûts supplémentaires au montant de ± 140 859,23 \$ taxes comprises à Excavation Gagnon et ce afin de disposer dans un lieux approprié les sols contaminés

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**09. AUTORISATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT À TETRA TECH INC. POUR L'AJOUT DE TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE SOIT DANS LE 2<sup>E</sup> SECTEUR SOIT PRÈS DU 72 RANG DE L'ÎLE PUISQUE CES TRAVAUX N'ÉTAIT PAS PRÉVU AU MANDAT INITIAL**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en charge du projet de stabilisation de talus du rang de l'île devra effectuer les travaux sur 12 semaines au lieu de 8 semaines et ce relativement à des travaux supplémentaires a effectués dans le mandat de la stabilisation du talus du rang de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE des discussions entre Tetra Tech inc. et l'entrepreneur ont eu lieu et que lors de la rencontre de démarrage ils estiment qu'il y aura un dépassement des quantités prévues au bordereau (item 7,4 – surveillance chantier avec résidence) pour environ 160 heures ;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent probable représente un montant d'environ de ± 22 627,08 \$ taxes comprises ;

**2025-09-330**  
ENCONSÉQUENCE  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser cette directive de changement à Tetra Tech inc. pour un montant d'environ ± 22 627,08 \$ taxes comprises pour l'ajout de travaux de stabilisation de la rive dans le 2<sup>e</sup> secteur soit près du 72 rang de l'île puisque ces travaux n'était pas prévu au mandat initial.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION GAGNON & FRÈRES INC POUR LE DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 -TRAVAUX GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LE RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux des berges du rang de l'Île par l'Entrepreneur Gagnon et Frères inc. ont débuté au mois d'août dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour lesdits travaux de stabilisation des berges sur le rang de l'Île sont au coût de 3 595 000 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur au dossier, soit Tetra Tech, recommande le versement pour le 1<sup>er</sup> décompte progressif en date du 4 septembre 2025 au montant de 126 832,82 \$ taxes comprises ;

2025-09-331

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à l'Entrepreneur Excavation Gagnon et Frères inc. pour les travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île selon la facture n°38706 au montant de 126 832,82 \$ taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**11. AUTORISATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT POUR EXCAVATION GAGNON & FRÈRES INC POUR LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES QUI EST PASSÉS DE 100 MÈTRES CARRÉS À 945 MÈTRES CARRÉS- STABILISATION DE TALUS DU RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du devis, des biologistes se sont présentés sur les lieux de la stabilisation de talus du rang de l'île et que ceux-ci ont évalués à près de 100 mètres carrés la superficie des plantes exotiques envahissantes ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une seconde visite soit après l'octroi de contrat au contracteur, les mêmes biologistes on constatés que les plantes exotiques envahissantes avaient progressés en superficie soit passant de 100 mètres carrés 945 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de soumission faisait mention d'une superficie de plantes exotiques envahissantes de 100 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette augmentation de superficie des plantes exotiques envahissantes soit passant de 100 mètres carrés à 945 mètres carrés, engendre des coûts supplémentaires approximatifs de ± 321 930 taxes comprises \$ pour la gestion de ces plantes ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement article 75 en milieu agricole il n'est pas permis d'enfouir sur place des plantes envahissantes et qu'il faut les disposer dans un site autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE pour cet item il faudra prévoir un dépassement de coût d'environ de ± 321 930 \$ taxes comprises et que l'entrepreneur pourra être payé au bordereau au lieu d'une directive ;

2025-09-332

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que nous autorisons la directive de changement demandé par Tetra Tech inc. au montant d'environ ± 321 930 \$ taxes comprises et ce en ajout au contrat initial octroyé à Excavation Gagnon pour les travaux de stabilisation du talus du rang de l'Île ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**12. AUTORISATION DE PAIEMENT À FERME F & Y (2013) INC. POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS- 2<sup>e</sup> VERSEMENT POUR LA SAISON 2025**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-12-405 octroie le contrat du fauchage des abords des routes à Ferme F&Y (2013) inc. pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture no 530338 au montant de 14 486,85 \$ taxes comprises, émise le 23 août 2025 par Ferme F&Y (2013) inc. pour la 2<sup>e</sup> coupe de la saison estivale 2025 ;

2025-09-333

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 530338 de 14 486,85 \$ taxes comprises à Ferme F&Y (2013) inc. pour la 2<sup>e</sup> coupe pour le fauchage des fossés de la saison estivale 2025.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521*

**13. OCTROI DE CONTRAT À ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. POUR LA RÉPARATION DE BOUT DE GLISSIÈRES ENDOMMAGÉES DU RANG SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de réparer le bout d'une glissière de sécurité abîmées situées près du numéro civique 52 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 14697 de 8 105,74 \$ taxes comprises, émise le 5 septembre 2025 par *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour les travaux de réparation delà dite glissières de sécurité se détaille comme suit :

**Rang Sainte-Anne**

Amortisseur d'impact (type 2) en parallèle  
Réparation des 3 autres coins

---

**5 806,24 \$ taxes comprises**

Mobilisation-démobilisation-travelling  
Signalisation par Ployard 2000  
+ clauses sur l'annexe

---

**2 299,50 \$ taxes comprises**

2025-09-334

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'*Entreprise Ployard 2000 inc.* à effectuer les travaux de réparation delà dite glissière de sécurité pour la somme de 8 105,74 \$ taxes comprises ;

QUE cette dépense sera déboursée en prenant les fonds dans le surplus accumulé affecté *Glissières de sécurité* ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surplus acc. Affecté-Glissières de sécurité » 59 130 00 009*

#### 14. AUTORISATION DE PAIEMENT À ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. POUR L'ABATTAGE D'ARBRES – SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'abattage d'arbres dans le secteur Notre-Dame était requise puisque l'agrile du frêne avait affecté des arbres ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits arbres étaient un sur le terrain des loisirs Notre-Dame et l'autre près de la descente de bateau ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 51745 a été reçue de l'entreprise Arboriculture de Beauce inc. pour la somme de ± 3 679,20 \$ taxes comprises en date du 13 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-09-335

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour l'abattage d'arbres à l'entreprise Arboriculture de Beauce inc. pour la facture no 51745 au montant de 3 679,20 \$ taxes comprises et ce afin d'assurer la sécurité des citoyens du secteur Notre-Dame ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « B.N.D. voirie » 02 320 00 459*

#### 15. AUTORISATION D'ACHAT CHEZ L'ENTREPRISE MARTECH POUR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal Sylvain Bardier a fait l'inspection des panneaux de signalisation et que plusieurs sont rendus désuets et sont à changer ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour le changement de ses panneaux a été soumise à l'entreprise Martech et se détaille comme suit :

Quantité	No produit	Description	Coût unitaire	Total
5	D-110-2G	60x60 cm 2.1, 6 Diam.	54,25 \$	271,25
7	D-110-2D	60x60 cm 2.1, 6 Diam.	54,25 \$	379,75 \$
1	P-150-1G	60x60 cm 2.1, HI	39,75 \$	39,75 \$
2	P-150-1 GD	60x60 cm 2.1 HI	39,75 \$	79,50 \$
1	P-070-2	60x75 cm 2.1 HI, 80 km	48,00 \$	48,00 \$
1	D-245-P-2	60x30 cm, 170 m. 6 Diam.	30,75 \$	30,75 \$
3	D-270-10	60x60 cm 2.1, 6 Diam.	54,25 \$	162,75 \$
5	1-375-1	60x30 cm 2.1 HI	25,00 \$	125,00 \$
2	D-440-3	60x60 cm 2.1, 6 Diam.	54,25 \$	108,50 \$
15	Tiges	Modèle pretzel (borne fontaine)	63,50 \$	952,50 \$
Transport national		180 lbs		65,00 \$
<b>Coût total avec taxes</b>				<b>2 711,98 \$</b>

2025-09-336

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de nouveaux panneaux de signalisation à l'entreprise Martech totalisant le montant de ± 2 711,98 \$ taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Panneau signalisation » 02 355 00 640*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **16. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC SUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2032337 au montant de ± 891,06 \$ taxes comprises, émise le 28 août 2025 par Stantec Experts-conseils ltée. pour la tâche principale no 200, *Collecte des données* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche principale n° 200, dans le cadre de ce mandat, est de ± 17 821,13 \$ taxes comprises et exécuté à 100,00% ;

2025-09-337

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 2032337 de ± 891,06 \$ taxes comprises à l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée. ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **17. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2025-02-53 POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE LEFEBVRE POUR 1\$ À LA SUCCESSION DE MONSIEUR ROGER LETENDRE**

CONSIDÉRANT QUE la notaire Me Dominique Lauzière a demandé d'apporter des modifications à la résolution 2025-02-53 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'abroger la résolution 2025-02-53 puisque des modifications sont à effectuer;

2025-09-338

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2025-02-53.

### **18. ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE LEFEBVRE POUR 1 \$ À LA SUCCESSION DE MONSIEUR ROGER LETENDRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire faire l'acquisition d'une partie de la rue Lefebvre appartenant à la Succession Roger Letendre ;

CONSIDÉRANT QUE la Succession Roger Letendre est en accord avec la vente d'une partie de la rue Lefebvre pour la somme symbolique de 1\$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'acquitter les frais de la déclaration de transmission immobilière qui doit être préparée par la notaire afin de faire le lien avec le défunt ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de prendre en charge les honoraires et les déboursés de la démarche ainsi que les frais de contrat ;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-339

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité mandate Me Dominique Lauzière, notaire, pour préparer la déclaration de transmission du lot 5 744 700 afin que les liquidateurs de la succession Roger Letendre puissent agir comme vendeur et aussi qu'elle soit mandatée pour recevoir l'acte de vente à intervenir en faveur de la Municipalité ;

QUE M. André Descôteaux, maire et que Mme Lyne Boisvert, directrice générale soient désignés par la municipalité à signer tous les documents utiles permettant de donner plein et entier effet à l'acquisition de cette partie de rue.

### **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **19. AUTORISATION DE PASSAGE - AJOUT DU RANG SAINTE-ANNE POUR LE CLUB VTT VAGABOND**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-08-318 pour la demande de droit de passage émise par le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu pour la saison hivernale 2025-2026 concerne les routes suivantes :

- *Traverse du pont David-Laperrière jusqu'à la rue Waban-Aki ;*
- *La rue Maurault pour la station essence Ultramar ;*
- *Le rang Saint-Joseph, à partir des limites d'Odanak (réserve indienne) ;*
- *Le rang du Petit-Bois.*

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu demande l'autorisation pour un ajout de circulation sur le rang Sainte-Anne à partir des limites du village-Odanak (rang St-Joseph) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être faite annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-09-340

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'ajout du rang Sainte-Anne et d'autoriser le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu à circuler sur les routes mentionnées ci-dessus durant la saison hivernale 2025-2026.

**20. OCTROI DE CONTRAT À INEXCO CONSTRUCTION INC. POUR LA RÉFECTION DE LA SURFACE DE JEUX PUISQUE LA PRÉPARATION N'A PAS ÉTÉ FAIT ADÉQUATEMENT PAR LA CIE JAMBETTE EN 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a une accumulation d'eau dans les aires de jeux du Parc Martel ;

CONSIDÉRANT QU'une réfection de la surface de jeux doit être effectué puisque l'eau s'accumule sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Inexco Construction inc. qui a obtenu le contrat pour les modules de jeux du Parc Lafrenière sera présent à Pierreville pour effectuer du travail ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier nous a fait parvenir la soumission no INEX2025054 au montant de ± 24 190,74 \$ taxes comprises ;

**2025-09-341**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseiller présents que le contrat soit octroyé à Inexco Construction inc. pour résoudre le problème d'accumulation d'eau du Parc Martel au montant de 24 190,74 \$ taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Martel » 03 310 02 010*

**21. DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE RUE MAURALT POUR LA GUIGNOLÉE DU 4 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de la Guignolée de Pierreville vont faire une Guignolée des Médias le 4 décembre prochain sur le coin des rues Maurault et Lt-Gouv. Paul Comtois de 15 hres à 18 hres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire informer et demander à la Sûreté du Québec la permission de faire cette guignolée sur le coin des rues Maurault et Lt-Gouv. Paul Comtois ;

**2025-09-342**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Sûreté du Québec la permission de faire une guignolée des médias sur le coin des rues Maurault et Lt-Gouv. Paul Comtois le 4 décembre 2025 de 15 hres à 18 hres et ce en vue de récolter des dons financiers afin d'aider les citoyens plus démunis dans cette période du temps des Fêtes.

**22. MODIFICATION AU PAIEMENT À LA LIGUE DE SOCCER – ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-08-319 payait les frais de l'année 2025 pour la ligue de soccer ;

CONSIDÉRANT QUE les montants que nous avons reçus pour les frais encourus ne venaient avec aucuns détails et que nous avons dû déboursier un supplément de ± 605 \$ taxes comprises lors du paiement qui se détaille comme suit ;

- Montant pour la municipalité où le tournoi a eu lieu, pour l'inscription des équipes au tournoi au montant de 300 \$.
- Montant pour l'arbitrage de Bantam à Vickie Larouche au montant de 305 \$.

2025-09-343

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver le paiement de ± 605 \$ taxes comprises émis le 21 août 2025 à Mme Vickie Larouche.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

## 23. AFFAIRES NOUVELLES

## 24. DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 1. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

- a. Rapport mensuel – juillet 2025 ;

### 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS TENUE LE 23 JUIN 2025 – PROCÈS-VERBAL

- a. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois d'août, pour le résidentiel 46,52 tm et le commercial 35,99 tm
- b. Rapport pour les matières compostables pour le mois d'août 2025, 21,67 tm

## 25. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jean Précourt, Michel Bélisle et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## PÉRIODE DE QUESTION

## 26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-09-344

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 20 :34

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale/  
greffière/trésorière